



## partage de terre après décès

Par **kietete**, le **28/08/2011** à **08:42**

Mon papa est décédé y a peu de temps, je voulais savoir comment cela se passe pour un partage de terre...

Mon papa a été reconnu à trente ou quarante ans par son beau-père (adoption plénière) dont la terre lui appartient...il a une sœur qui elle a été reconnue depuis sa naissance...comment cela se passe ?

Bon mon papa été en concubinage avec la mère de ses 5 premiers enfants, et il s'est marié sans contrat avec ma maman et ont eu un seul enfant (moi)...comment cela se passe pour le partage ?

Par **Domil**, le **28/08/2011** à **12:41**

[citation]Mon papa a été reconnu à trente ou quarante ans par son beau-père (adoption plénière) [/citation] ça n'existe pas. Soit il a été reconnu, soit il a été adopté et il n'est pas possible de faire l'adoption plénière d'un majeur.

Sinon, tous les enfants de votre grand-père ont les mêmes droits d'héritage, tous les enfants de votre père ont les mêmes droits d'héritage (sauf testament, évidemment). Peu importe que les parents soient mariés ou non.

Sans testament, sans donation au dernier vivant, votre mère hérite de 25% et les 6 enfants se partagent le reste